

FORMATION AIPR : OPÉRATEUR



TRAVAUX
PUBLICS



AIPR : OPÉRATEUR

Objectifs : Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement ;
Mettre en adéquation ses connaissances théoriques pour passer l'examen DT-DICT « opérateur » dans de bonnes conditions ;
Permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) après qu'il ait estimé la personne compétente.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- « Opérateur » : personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins).
- Lire et comprendre le français.
- Formation éligible au CPF.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant qualifié.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.

EFFECTIF

- Groupe de 4 à 10 apprenants.

DURÉE

- 7 heures soit 1 jour.

TARIFS

- 250 € HT.

ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR).

PROGRAMME

Établi sur la base du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié :

- Présentation, contexte, objectifs,
- Personnes concernées,
- Ouvrages concernés,
- Investigations complémentaires,
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage,
- Sanctions,
- Références,
- QCM DT-DICT « opérateur ».

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM DT-DICT réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère (MEEM).

SANCTION VISÉE

- L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.
- Validité : 5 ans.

